



Pessac, le 28 mars 2008

N/Réf : FscqP-2008-01

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **du 13 février 2008 au Moulin de Noës à 20h30**

Participants :

MM. Barrière et Grelier (Noës), M. Degueil (Magonty), M. Bugna (3M–Bourgailh), M. Marie-Anne (Fédération et 3M–Bourgailh), M. Juzan (Le Monteil), M. de Wailly (Casino), Mme Charrier (Fédération et Magonty), M. Henry (CCLAPS), M. et Mme Aguilar (Fédération et CCLAPS), Mme Fauquet (Cap de Bos), M. Proust (Cap de Bos), M. Roman (Brivazac-Candau), M. Courier (Toctoucau), MM. Larrezet et Lestynek (Fédération et Pessac-Bourg), M. Saint Martin (Fédération et France), Mme Lafon (Sardine), M. Becker (Fédération et Cap de Bos), Mmes Rubio et Cardoit (CCLAPS).

Absents excusés : Jean-Baptiste Casenave (Fédération et CCLAPS) et Yves Schmidt (Fédération et Magonty)

Rédacteur : Benjamin Aguilar

Ordre du jour

Archives et histoire de la Fédération
Enquête publique rocade
Relations CUB : participations aux commissions
Programme d'études 2008
Préparation du thème de l'AG du 26 avril (communication Jo Saint Martin)
Point sur l'aide aux quartiers
Information sur Office Socio-culturel et Maison des associations
Projet d'informatisation des maisons de quartier
Communication des conseils d'administration des quartiers suite aux AG
Site
Divers

Thème 1 : Archives et histoire de la Fédération

La Fédération des syndicats de quartier de Pessac lance un projet de reconstitution de ses archives au niveau de l'ensemble des quartiers. Ainsi, les documents des quartiers relatifs à la Fédération (ou éventuellement relatifs au quartier lui-même) sont appelés à être collectés (M. le Président indique la période de 1936 à 1985, sans que ce ne soit restrictif pour autant).

M. Juzan (Le Monteil) nous fait part de son désir de supprimer l'aspect synthétique des comptes rendus, compte tenu qu'ils ne rendent pas entièrement compte des réunions.

Par la suite, c'est de la conservation et de la capacité de la Fédération, en particulier, à exploiter les données qu'il a été question. Dans cette optique, il a été rappelé l'importance de l'établissement d'un classement et d'une mise en ordre dans la documentation perçue ; d'autre part, les moyens informatiques sont là pour permettre un plus grand stockage (dont il faudra définir les modalités, fonction de la place qu'occupe un document scanné, par exemple) et un classement potentiellement plus aisé.

Cependant, si bien des archives sont en possession des différents comités et syndicats de quartier, nous ne sommes pas sans savoir que nombre d'entre elles sont chez les anciens membres desdits comités et syndicats (anciens ou actuels, faute de locaux). Cet aspect renouvelle les craintes des problèmes de stockage, en plus des risques de perte ou de non validité évoqués.

L'ensemble de la documentation collectée est destiné à alimenter les pages du site de la fédération (www.fédération-quartiers-pessac.com), et sera par ce biais mis à la disposition du public.

Evidemment, cela entraîne un problème de formation : le traitement de la documentation, s'il s'avère indispensable, peut potentiellement nécessiter une formation aux nouvelles technologies.

Concernant le site, il a été rappelé que chacun des comités et syndicats de quartier devrait autant que possible actualiser ses pages, pour dynamiser et éviter les décrochages prolongés qui ont été constatés à ce jour. Mais à ce titre, on demande dans l'assemblée qu'il soit possible que chacun administre la partie du site qui lui incombe ; M. le Président émet toutefois une réserve, mettant en relief le risque d'erreur d'une part, et le risque d'une absence de cohésion sur le site : l'important étant la production de contenus actualisés par les quartiers plus que les modalités d'insertion.

Thème 2 : Enquête préalable à la rocade

En réponse à l'enquête, la Fédération a renouvelé les observations qu'elle a formulées en décembre 2006, à savoir :

- la Fédération demande une réduction de la pollution atmosphérique aux alentours du tracé de la rocade ;
- le passage de 2x2 voies à 2x3 voies ne doit pas entraîner de gêne sonore supplémentaire, la stabilisation de la situation actuelle lorsqu'elle est en dessous des normes est indispensable ;
- la Fédération demande le traitement paysager des abords intérieurs de la rocade (facilitant une meilleure absorption des rejets polluants).

M. Juzan (Monteil) nous fait part de plusieurs observations. Tout d'abord, il remarque qu'il n'y a eu, selon lui, aucune communication des autorités locales concernées à l'égard de l'enquête. Son comité de quartier en revanche a essayé de communiquer autour de ce point : en effet, cela le concerne directement car on sait qu'au Monteil, plusieurs habitations subissent les vibrations de la rocade, faisant émerger des fissures. Par la suite, il met en évidence que des quartiers se situent à la limite de la norme sonore (située autour de 65dB), et qu'une augmentation de ce niveau sonore semblerait avoir eu lieu, n'étant pas répercutée du fait du changement de méthode de calcul.

Suite au rappel des revendications de la Fédération, on demande les résultats du passage de 110 km/h à 90 km/h sur la rocade. D'après les premières observations, de manière générale, cette réduction de la vitesse aurait entraîné une augmentation de la fluidité provoquant une sensible diminution de la pollution atmosphérique.

Concernant la passerelle prévue au niveau de la rue Paul Boncour (de l'école Jacques Cartier), la Communauté Urbaine de Bordeaux a émis des réserves : la faisabilité semble compromise.

Thème 3 : Relations CUB ; participations aux différentes commissions

Les observations des comités et syndicats de quartier relatives au réseau restructuré de bus de la communauté urbaine sont à remettre à la CUB avant la délibération.

Plusieurs observations sur des points négatifs sont faites, elles concernent tout particulièrement la ligne 46 à destination de Toctoucau, dont les rotations sont perçues comme insuffisantes, ainsi que la ligne 44, avec la même perception.

M. le Président rappelle toutefois que le réseau de bus pessacais est particulièrement développé, au regard des autres communes de la communauté.

M. Henry (CCLAPS) exprime ses craintes quant à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : les bus accessibles sont rares, et dangereux : il existe un risque non négligeable de renversement des fauteuils lors de la montée sur la plateforme, les arrêts étant trop bas. Néanmoins, ce problème sera sans doute amené à perdurer, en raison de l'impossibilité de refaire l'ensemble des arrêts à une hauteur raisonnable pour la montée desdites personnes à mobilité réduite.

Le comité de quartier du Monteil propose d'établir un point central entre les lignes 45, 46 et 47 au niveau du parc d'Atys avant l'arrêt Ronsard, pour permettre les correspondances entre bus et éviter ainsi Pessac-centre et ses arrêts disparates entre ces lignes. De même il fait part de deux observations supplémentaires :

- une tentative de supprimer à nouveau le point de vente situé à coté du Lycée Pape-Clément,
- une incohérence entre les fiches d'itinéraires de la ligne 84 qui comporte un arrêt au point Sainte Marie et la signalétique existant sur le terrain.

Thème 4 : Programme d'étude 2008

La Fédération des comités et syndicats de quartier s'inscrit dans le cadre de la 6^{ème} Semaine du Développement Durable, qui aura lieu du 1^{er} au 7 avril 2008, dont le thème sera *Production et consommation durable*. À titre d'exemple, il a été évoqué l'utilisation de la géothermie dans le quartier de Saige ; la chaudière à bois de l'Université...

Les suggestions et propositions des quartiers seront les bienvenues.

Thème 5 : Préparation de la thématique de l'Assemblée Générale du 26 avril 2008

Communication de Joseph Saint Martin.

Déjà en 2002-2003, la Fédération, en avance sur son temps, avait pris pour thème la démocratie participative.

Actuellement, la question qui est posée est la suivante : qu'est-ce que le bénévolat ?

Comment fonctionnent les comités et syndicats de quartier ?

Les comités et syndicats de quartier restent maîtres de leurs décisions, de leurs choix d'organisation, etc., et la Fédération ne peut intervenir.

Les comités et syndicats de quartier sont les interlocuteurs naturels des élus, ils portent la voix des habitants et lui donnent un poids conséquent. Il y a des associations dont le but est de promouvoir les loisirs, à nous d'intégrer les personnes intéressées par cet aspect ; il y a d'autres associations où des personnes ne deviennent membres qu'au nom d'un point litigieux, et la finalité des comités et syndicats de quartier est de faire passer l'intérêt général avant celui des individus, car c'est le bien de la communauté qui prime.

Dans cet aspect, les objectifs de nos associations sont bel et bien de faire naître le débat démocratique dans nos équipes, car c'est lui qui nous enrichit ; mais il faut cependant veiller au renouvellement des équipes sans perte de mémoire : cela devient de plus en plus difficile.

Le travail associatif auquel nous participons tous implique inévitablement un partage des tâches, le travail en équipe. M. le Vice-président de Cap de Bos rappelle que pour partager des tâches, il faut également *partager un projet*, et penser à ce qui est nécessaire au moment indiqué. C'est ici que se trouve toute la difficulté rencontrée par les différentes associations de la Fédération.

Le travail d'équipe induit d'une part une approche de démocratie participative, qu'il faut organiser à tout prix, et d'autre part un travail d'information en amont.

Face aux difficultés du bénévolat, peut-être est-il judicieux d'établir un statut particulier de bénévolat et ne pas se contenter d'un débat sur le sujet.

Quel est l'avenir du bénévolat associatif ? Sommes-nous en train d'écrire la chronique de la mort annoncée du bénévolat ?

Qu'est-ce qu'être bénévole ? Est-ce être militant, ou non ? Vers quoi se dirige le bénévolat ? La fiche produite par Joseph Saint-Martin et le dernier rapport moral de René Proust (Cap de Bos) sont donnés en annexes 1 et 2 comme premières contributions à ce débat.

Thème 6 : Aide aux quartiers

C'est une aide dont la Fédération fixe les montants pour les quartiers qui souhaitent en bénéficier, un complément de budget et non point une subvention systématique. Dans un premier temps elle a pour objet de développer les moyens de communication des quartiers, notamment sous forme de journaux. Elle aide également les quartiers qui produisent des travaux lors de leurs anniversaires décennaux. Elle constitue un complément de budget dont la Fédération fixe les montants pour les quartiers qui souhaitent en bénéficier, et non point une subvention systématique. Dans un premier temps elle a pour objet de développer les moyens de communication des quartiers, notamment sous forme de journaux. Elle aide également les quartiers qui produisent des travaux lors de leurs anniversaires décennaux. Elle est pérenne, mais les besoins des quartiers évoluent : l'ensemble des comités et syndicats de quartier souhaite que cette aide évolue également en se développant.

Thème 7 : Informatisation des maisons de quartier

Internet, dans son développement total, atteindra prochainement les maisons de quartier. La mairie envisage sur notre demande d'y implanter des bornes WiFi à l'usage des associations résidentes sur la base de l'initiative du quartier de Magonty. Ce service permettrait d'améliorer les relations avec la ville, et de faire venir les partenaires de la plateforme des services au public dans les quartiers (Lyonnaise des eaux, Gaz de Bordeaux, Electricité de France, etc.) en leur permettant un accès aux dossiers par Internet WiFi.

Ce service pourrait également permettre d'offrir des formations aux nouvelles technologies aux habitants et de créer un lien intergénérationnel. L'ensemble de ces avantages donnerait lieu à davantage de proximité centrée sur la maison de quartier et, par voie de conséquence indirecte, sur l'association résidente.

Thème 8 : Questions diverses

Coulée Verte du Pontet. Cette appellation, employée dans cette forme dans les arrêtés municipaux, suscite l'émoi de Mme la Présidente du quartier Sardine : cet abus de langage réside dans le fait que ladite Coulée Verte ne se situe pas sur le Pontet mais sur le quartier de Sardine.

Dans le même registre, la station de tramway de la rue Montesquieu, toujours sur le quartier Sardine, revêt un nom désobligeant : « Camponac Médiathèque ». En effet, la consultation du comité de quartier Sardine pour le baptême de la station s'est révélée tout à fait inutile.

Par extension, on rappelle que l'une des revendications de la Fédération est de faire indiquer sur les plaques de rue à quoi ou à qui correspond les noms qu'elles portent.

Carnaval. Une réunion d'organisation du Carnaval en présence de Veolia, la police et les pompiers se tiendra le mercredi 27 février 2008, dans la salle des commissions de la mairie. Rappel : ce carnaval est prévu le samedi 12 avril 2008.

Maison des Associations. L'Assemblée Générale de la Maison des Associations aura lieu le 25 février 2008.

Conseils d'administration des syndicats et comités de quartiers. La Fédération demande aux nouveaux Conseils d'Administration des différents comités et syndicats de quartier de fournir leurs coordonnées.

Quartier de Toctoucau. Le conseil d'administration du quartier de Toctoucau a fixé la date de sa prochaine assemblée générale au samedi 24 janvier 2009.

Question d'actualité. A été posée de manière abrupte par Joseph Saint-Martin, vice-président de la Fédération, la question de la compatibilité de l'exercice de fonctions au sein de la Fédération et d'une candidature à des fonctions électives municipales pendant la campagne électorale à partir de la situation de notre secrétaire général, Yves Schmidt, invité, par l'intermédiaire du Président de la Fédération, à se mettre en conséquence en congé pour le présent Conseil d'administration jusqu'aux résultats des élections.

Joseph Saint-Martin, interpellé par Serge Degueil, Président du comité de quartier de Magonty auquel appartient Yves Schmidt et destinataire d'une copie du courrier adressé au Président de la Fédération, confirme sur le fond la nécessaire mise en disponibilité durant cette période tout en retirant sur la forme le terme « indésirable » contenu dans le courrier dont il est fait état.

Pour conclure ce débat, Serge Degueil demande au Président de la Fédération l'examen attentif de la conformité statutaire de cette position.

Annexe 1

Fédération des
Syndicats de quartier
de Pessac

Note de réflexion

VIVRE LA DEMOCRATIE A L'INTERNE DE NOS ASSOCIATIONS DE QUARTIER

I Quelques rappels :

Au cours des dernières assemblées générales de la Fédération, nous avons décidé de réfléchir sur le sens et le contenu que nous voulons donner à ce qu'on appelle communément, aujourd'hui, la « démocratie participative ».

L'objectif était de répondre à une question centrale : comment faire participer le plus grand nombre de citoyens à tout ce qui se rattache à leur vie quotidienne : cadre de vie, transports, environnement, culture, etc... domaines dans lesquels syndicats et comités de quartier sont directement interpellés, car cela correspond à leur vocation originelle.

Le 17 février 2007, après avoir estimé que le sujet était (provisoirement) épuisé, la Fédération a invité l'assemblée à réfléchir sur le « bénévolat ». De ce débat trop bref mais néanmoins très riche, il reste quelques notes qui sont toujours d'actualité.

II Aller plus loin :

Il était intéressant d'analyser les relations entre nos associations de quartier avec « l'extérieur », dans différents périmètres (quartier, ville, département, région). Dans le droit fil de ce travail, ne serait-il pas intéressant de réfléchir sur le fonctionnement de nos comités et syndicats de quartier ? Non pas, dans une approche à caractère structurel mais plutôt à partir d'une série de questions simples :

- comment débat-on dans nos équipes ?
- qui participe ?
- comment se prennent les décisions ?
- quels types de partage des tâches ?

En fait, en rappelant, encore, la totale indépendance de réflexion et d'action de chaque comité ou syndicat de quartier qui épouse la forme d'organisation qui lui est propre, restant maître de ses choix ; en rappelant encore que nous ne sommes pas des associations comme les autres mais avec un sujet qui nous interpelle tous : quelle prise en charge collective, par une équipe de bénévoles, des problèmes auxquels nous sommes confrontés :

- qu'ils soient posés par les habitants/citoyens (ou autres associations). Comment les gère-t-on ?
- qu'ils fassent l'objet d'un travail d'étude et de réflexion, au sein du collectif à sa seule initiative ? Comment les aborde-t-on ?
- qu'ils résultent d'une interpellation des élus, dans un contexte de « concertation » (ou définie comme telle). Comment les traite-t-on ?

III « Vivre collectif » au sein d'un groupe

Ce n'est pas simple parce que cette condition suppose de nombreux paramètres, de natures diverses.

Il y a, d'abord, les conditions liées au recrutement des bénévoles.

Il y a aussi, le type de motivation qui anime chacun. Pour les uns, le « cadre de vie » les intéresse. D'autres de participer dans les domaines autour de « la fête ». Enfin, il y a ceux qui ne veulent s'engager que dans une tâche précise, car disposant de peu de temps.

Les conditions de disponibilité. Statut ou pas statut du bénévole ? Constituent, aussi, un facteur déterminant. Les retraités sont, sans doute, ceux qui disposent de « temps » comparé aux « actifs » ; Ce qui soulève, en fait, une réalité : la difficulté d'accès des jeunes dans les responsabilités associatives, en nous entraînant vers la nécessité d'un débat sur un « statut du bénévole » débouchant inévitablement sur des moyens correspondants. Ce dernier point ne fera pas l'économie d'une réflexion sur la notion de bénévolat, avec le risque de délégation de pouvoir d'un groupe vers un individu.

Une autre approche mérite attention. C'est la nature des bénévoles. Ils revêtent des contenus différents :

- les parents qui accompagnent leurs enfants (sports, musique, etc...) et qui quittent l'association quand ces derniers s'en éloignent.
- les individus qui s'engagent dans des associations qui épousent leurs désirs et qui sont, en réalité, des consommateurs (danse, jeux de société, aspects physiques des corps, etc...)
- les associations loi 1901 qui « dépassent » parfois le but initial (annoncés à but non lucratif). Le bénévole se « professionnalise ».

IV Partir des réalités :

Nous l'avons vu plus haut, chaque comité ou SQ est maître de ses choix : organisationnels et stratégiques. C'est ce qui en fait sa richesse. Rassemblés dans la Fédération ils lui donnent force, spécificité, diversités d'approches.

Nous l'avons déjà dit, aussi, un SQ ou un Comité qui traite tous les aspects de la vie du quartier met en présence des hommes et des femmes dont les goûts, les envies, sont différents.

Or, un conseil d'administration englobe ceux qui ont envie de s'engager dans l'animation (fête, repas, spectacles, etc...) et ceux qui travaillent dans le concret des quartiers (voirie, transports, environnement, etc...). Logiquement, tous doivent tout écouter et débattre de tout. Et décider ensemble.

Mener de vrais débats, dans ces conditions, n'est pas chose facile. Combien de membres de CA s'intéressent à l'ensemble des sujets ?

Pourquoi les pouvoirs publics semblent ne connaître que le Président ou Présidente ? A-t-on réellement conscience de l'effort constant que doit réaliser ce ou cette représentant(e) pour donner l'information à son groupe et, à partir de là, impulser le débat dans son association.

N'oublions pas, non plus, que des cas peuvent se poser où le représentant de l'association garde pour lui toutes les informations. Détenir l'information c'est renforcer son ego, son pouvoir. Eh ! oui, ça peut exister aussi.

Voilà quelques pistes à explorer. Elles supposent, sans doute, une série de débats à thèmes qui ne manqueront pas de nourrir notre réflexion.

En sachant que nous devons garder à l'esprit deux objectifs :

- l'excellence d'un vrai débat démocratique dans nos équipes.
- la maîtrise collective d'un groupe facteur de son renouvellement.

Annexe 2

Assemblée Générale du 26 janvier 2008

RAPPORT MORAL

par René Proust, Président du Syndicat de quartier de Cap de Bos

Si la vocation d'un rapport moral est bien de vérifier l'adéquation avec la raison d'être de l'organisation en cause, je pourrais, par exemple, m'y consacrer de façon fractionnée et détaillée en fusionnant le rapport moral avec le rapport d'activité de façon que chacun des points présentés fasse apparaître la conjugaison du critère moral avec celui de l'activité développée.

Mais ce serait peut-être trop inhabituel ?

Au lieu de cela, je propose d'appréhender le problème par le questionnement global suivant : le Syndicat de Quartier de Cap de Bos joue-t-il un rôle utile dans le quartier et comment peut-il s'en rendre compte ?

Certes, la multiplication, par trois, du nombre des adhérents depuis l'année 2004 - nombre qui tourne autour de 150 - et votre assiduité à la présente assemblée générale en donne un aperçu encourageant qui mérite d'être souligné. Mais si on rapproche cela du nombre d'habitants du quartier, on peut encore s'interroger sur la valeur de notre audience. Sachez par exemple que nous diffusons le bulletin l'Orée dans quelque 1800 boîtes à lettres, que nous nous efforçons d'y présenter et parfois d'y commenter, les sujets susceptibles d'avoir un impact sur la vie sociale de notre quartier et que chaque numéro contient un bulletin d'adhésion !... Vous voyez tout de suite que nous devons encore être très modestes quand nous parlons de représentativité ! Aussi, est-il important que, selon la perception personnelle que vous avez de l'enjeu, chacune et chacun de vous se sente concerné par notre renforcement.

Sans pessimisme cependant, nous sommes toujours navrés quand quelques adhérents ne renouvelant pas leur adhésion annuelle ne nous en donnent pas les raisons. Est-ce dû à de la négligence ou à la contestation de nos objectifs ? Nous ne le savons pas et c'est bien dommage !

En fonction de ces constats, je manquerais à mon devoir de président si je ne rappelais pas avec force le principe fondamental qui doit nous guider : celui de l'indépendance vis à vis de toute autre organisation ou institution extérieure. Cela ne saurait cependant signifier que le Syndicat de Quartier de CAP de BOS est une nébuleuse idéologiquement stérile et que ses adhérents n'ont aucune vie extérieure ; bien sûr que non. Mais ce qu'il est important de préserver, c'est la possibilité de travailler ensemble dans le respect mutuel de nos différences et de nos statuts - la liberté de chacun de s'exprimer dans d'autres organisations ne devant pas entraver les actions que nous pouvons conduire sur des thèmes fédérateurs.

Je vais citer quelques exemples :

Quand pendant plus d'une année, le terminus de l'autobus 46 fut dépourvu d'abri-voyageurs malgré nos nombreuses réclamations infructueuses, nous avons organisé une pétition publique pour dénoncer ce fait. Peu après, un abri provisoire fut installé – remplacé, depuis, par un nouveau modèle comme le seront, progressivement, tous les points d'arrêt des autobus

Ce faisant, nous avons tout simplement agi dans l'intérêt des usagers ! Qui aurait voulu y voir l'organisation d'un complot contre l'instance politique chapeautant des services administratifs négligents aurait oublié que la rigueur et l'exigence de résultat n'ont rien de commun avec la polémique.

Quand dans une réunion publique un élu manque de retenue à l'égard d'un intervenant invité à débattre sur un sujet controversé, ce n'est pas s'opposer à ses choix politiques que de lui demander de faire publiquement, amende honorable !

L'exigence de respect mutuel n'est pas d'ordre politique, elle est d'ordre civique !

Actuellement, un grand projet d'urbanisation dans notre quartier sème l'inquiétude chez les riverains et chez tous ceux qui ont le souci de préserver le caractère pavillonnaire de la zone concernée.

Le Syndicat de Quartier a déjà été amené à participer à des réunions de présentation du projet et en a rendu compte dans les derniers bulletins.

Il va sûrement en être question dans le débat qui va suivre mais sachez déjà qu'il ne sera pas aisé de définir une position capable de résoudre l'équation fort complexe dans laquelle les multiples parties impliquées ont des intérêts divergents sinon antagonistes.

Par exemple :

- Qui s'étonnerait que le riverain d'un bois feuillu puisse voir d'un mauvais œil s'y édifier des constructions dont le nombre et les caractéristiques sont encore inconnus ?
- Qui s'étonnerait que le propriétaire d'un terrain puisse souhaiter le voir classé en catégorie constructible plutôt que le contraire ?
- Qui s'étonnerait de l'inquiétude des riverains, suscitée par l'accroissement du peuplement d'une zone et par ses conséquences sur l'environnement social ?
- Mais qui s'étonnerait aussi qu'une collectivité publique puisse avoir le projet de profiter d'une opportunité foncière pour poursuivre l'urbanisation de son territoire ?

Dans une telle situation, l'espérance est faible d'aboutir à une solution qui satisfasse toutes les parties et ce malgré quelques promesses d'allègement du nombre de logements prévus, promesses consécutives à nos interventions.

À ce propos, je dois signaler que ceux qui représentent le syndicat de quartier, lors des réunions de concertation sur le sujet, ne peuvent que mesurer l'inconfort de leur position dans la mesure où ils sont conscients de l'absence d'un mandat spécifique sur des options qui auraient été majoritairement adoptées à la suite d'un débat. Le résultat est que ce sont davantage des points de vue personnels qui sont exprimés que des décisions prises démocratiquement.

Pourrait-il en être autrement ? Imaginons un instant que nous ouvrons, ici et maintenant, un tel débat ! Qu'en sortirait-il ? Compte tenu des écarts considérables de connaissance du sujet existant entre nous tous ?

Cette question à laquelle je n'attends pas de réponse immédiate me conduit à parler de la concertation et de la démocratie participative si souvent invoquées. Au début, j'ai considéré qu'il s'agissait là d'une excellente façon d'associer le plus grand nombre possible de personnes à l'apprentissage du débat et à la prise de décisions démocratiques. À l'usage, j'en mesure les difficultés car il y manque trop souvent, pour beaucoup de participants, les préalables d'une solide formation. Le résultat est qu'en cas de désaccord, trop spontanément les jugements de valeur prennent le pas sur des argumentations sereines ...ce qui laisse la décision finale à la partie qui a la légitimité de la prendre....

En conclusion immédiate, je serais tenté d'ajouter un adjectif à l'expression usitée qui deviendrait alors : "démocratie participative relative".

Mais il ne faut jamais se décourager sinon nous ne serions pas là !...

Que puis-je ajouter qui soit d'ordre moral ?

D'abord nos relations avec les deux écoles qui font que depuis quatre années maintenant nous organisons, en collaboration avec elles, le lâcher de ballons lors de la fête de la Saint-Jean. De la soixantaine de ballons lâchés en 2004, nous sommes arrivés à plus d'une centaine en juin dernier et deux enfants ont reçu la récompense du retour de leur carton nominatif.

Ajoutons nos relations avec les associations qui utilisent la salle de Cap de Bos. Vous avez pu lire les présentations faites, à leur demande, dans le dernier bulletin. C'est à leur attention que nous avons obtenu la pose des panneaux d'affichage sur les murs de cette salle.

N'oublions pas non plus la manifestation sportive d'octobre qui a lieu au stade voisin et qui nous met en relation avec le club sportif organisateur, le PAC (Pessac Athlétique Club) et avec les enseignants de l'USEP le tout dans le giron de l'Office Municipal des Sports.

Pour les nouveaux adhérents, j'ajoute que, comme quinze autres, nous sommes adhérents à la Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac et que nous siégeons régulièrement dans son Conseil d'Administration.

Si vous êtes abonnés à Internet, je vous invite à visiter son site. À ce sujet, je rappelle aux adhérents internautes qui ne l'auraient pas encore fait qu'en nous communiquant leur adresse ils auront plus souvent et plus rapidement les informations que nous vous destinons.

Vous avez bien entendu : Fédération des **syndicats et comités** de quartiers car ces deux appellations existent. Aux oreilles de certains d'entre nous, il paraît que le vocable *syndicat* pourtant un déjà vieux mot de la langue française aussi bien usité par des collectivités communales que pour promouvoir le tourisme dans une ville avec un syndicat d'initiative, n'attirerait pas certains adhérents potentiels et qu'il conviendrait de lui substituer le vocable *comité*.

Personnellement le mot *syndicat* ne me choque pas mais il serait intéressant que vous donniez votre avis sur ce point.

C'est par là que j'en termine en vous remerciant de votre attention.